L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 2 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Linge, lingerie, chapeaux, etc.

Par Rogers Tourné, au No 10 rue de la Commune—Cafe.

Par D. E. Morphy, sur la Levee, au pied de la rue Julie—Foin, avoine, etc.

Par S. Guinault, sur l'avenue Carrollton, entre Canal et Commune—vacherie.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises seches, lingerie, bonneterie, gants, manteaux, &c.

ATTENTION:

Foin.—Avoine.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Jeudi, 2 octobre 1873.

ACADÉMIE — Martha Lafitte Fun.

Les Banques et la Législation

Il faut espérer qu'on ne sortira pas de cette crise bancaire sans que l'atmosphère ne soit purifiée de quelques mauvais éléments et sans qu'on y introduise des conditions plus saines et plus efficatives dans l'intérêt du commerce et du public en général. Ces choses-là se sont dites bien souvent depuis 1837 et surtout à cette époque où il y eut une suspension de payements en espèces dans tous les Etats, suspension qui dura plusieurs années. Il est vrai que pendant cette longue période l'atmosphère fut purgée en quelque sorte mais par la force des choses plutôt que par la législation. Il y eut très peu de banques en état de reprendre les payements en espèces, ce qui veut dire que beaucoup disparurent sous l'horizon de la finance, engloutissant avec elles la valeur des capitaux de papiers qu'elles avaient émis avec un sans-gêne illimité.

On fit alors diverses lois sur les banques et les législateurs s'appliquèrent avec d'autant plus d'ardeur à faire œuvre qu'on était en plein régime démocratique, régime qui n'avait jamais professé d'amour ou de tendresse pour aucune espèce d'institutions. On les regardait purement et simplement comme des bureaux utiles pour la garde des dépôts particuliers, chose réellement importante dans un pays nouveau où des bandits de tous pays ne se faisaient pas faute d'assassiner les gens pour s'emparer de sommes comparativement minimes, comme ils le font encore aujourd'hui et comme très probablement ils le feront longtemps encore.

Cette manière d'envisager la question est encore la meilleure de toutes. Comme caisse de dépôts les banques peuvent rendre beaucoup de services, car aujourd'hui, aussi bien qu'autrefois, les capitalistes seraient fort embarrassés de leur numéraire, s'ils étaient obligés de le garder chez eux. Avec une population aussi démoralisée que celle qui abonde dans les grandes villes américaines et même dans les campagnes, avec une police aussi *défective* et aussi peu *détective* que celle qu'on a peu près partout, avec des tribunaux et des jurés qui ne valent guères mieux, s'ils ne valent pas moins, il est clair que des institutions de dépôt pour la garde des valeurs ne seraient choses nécessaires et dont on ne peut se passer.

Mais ces institutions, comme toutes les autres, ont des défauts inhérents à leur nature. Elles ne peuvent exister sans privilèges reconnus. Il faut se soumettre à leurs règlements et à leurs coutumes. Elles reçoivent et gardent pour vous, sous leur propre responsabilité, ce que vous leur confiez ; elles vous le rendent sur votre demande et cela autant de fois que vous le désirez ou que vous en éprouvez le besoin. Ce sera ce calage un nouveau mot d'employés et une tenue de livres. Elles ouvrent pour vous des comptes courants ; collectent pour vous des revenus ou reçoivent pour vous des sommes qui vous conviennent ; elles payent encore pour vous tous montants que vous leur désignerez en simples mandats portant votre signature, et même quelquefois, uniquement pour vous rendre service, elles payent pour vous plus que vous ne leur avez donné à garder ; elles vont même jusqu'à faire pour vous les premiers actes introductifs d'instance afin d'assurer le recouvrement de vos créances, et les banques font tout cela gratis sans vous occasionner le moindre dérangement, et sans qu'il en résulte pour vous les moindres frais. Ce sont là des services réels et qui vont font subir, bon gré mal gré, de certaines servitudes tactes.

Quelles sont ces servitudes qu'on peut regarder comme existantes à titre de compensation et de réciprocité ? Tous dépôts de valeurs monétaires qu'on vous faites aux banques, non désignés comme dépôts spéciaux, se confondent naturellement avec le monétaire actif de ces banques, et vous savez vous-mêmes pertinemment qu'il en sera ainsi, et qu'elles exploiteront ces dépôts comme si c'était leur propriété, en tablant de leur faire produire un revenu quelconque, non pour vous priver du capital quand vous le demanderez, mais uniquement pour se récupérer des frais de garde et de service, frais qui sont sérieusement à leur charge. Il peut y avoir péril pour vous, dans cette réciprocité de bons offices. Il peut arriver que les banques, si vous requérez subitement la restitution de fortes sommes, ne puissent opérer à l'instant ces remboursements. Alors, nécessairement, vous êtes obligé d'attendre. Mais ce péril, vous vous y êtes exposé volontairement ; vous le courez volontairement et lorsqu'il se réalise, vous n'avez pas le droit de dire qu'il y a eu intention de fraude et qu'on a abusé de votre confiance, dès le moment surtout où vous avez l'assurance que votre dépôt n'est pas perdu et qu'il vous reviendra.

C'est pour cela que toutes les lois sur les banques ont été muettes sur ce point, et nous croyons qu'elles le seront toujours. L'affaire des dépôts est une affaire particulière entre la banque et le déposant. Ce dernier se comporte comme il l'entend ; il dépose une valeur certaine en billets ; ces billets entrent presque forcément dans la circulation de la banque, et l'établissement est obligé de les rendre en même nature ou en équivalents. Toutefois, la banque doit, dans ses opérations, considérer le poids de ses engagements et calculer avec soin et scrupule les charges que, dans un temps plus ou moins éloigné, ils lui imposent. La restitution des dépôts est une chose sacrée et qui n'admet aucune discussion. Il faut que cette restitution ait lieu ou la banque qui, sciemment ou involontairement, n'est exposée à ne pas pouvoir le faire, est indigne de vivre. Sa grande affaire est donc d'assurer les remboursement des sommes déposées tout en en tirant profit.

Si, pour atteindre ce dernier but, la banque se livre à des spéculations aléatoires, elle a tort et elle est justement répréhensible. Si elle achète des valeurs impures, uniquement parce qu'elles sont à très bas prix, elle est également sujette à blâme ; si, au moyen de ses dépôts, elle entre dans des combinaisons repoussées par l'opinion publique, ou dans des arrangements pécuniaires répudiables ou menacées de liquidation ; si elle contribue, de son fait, directement ou indirectement, à des manigances financières, condamnées par la morale ; si elle devient l'instrument d'intérêts illégitimes dans les mains d'un pouvoir corrompu ou de quelque compagnie d'une industrie suspecte ; si elle agiote, si elle brocante, si elle tripote, ce n'est plus une banque, ce n'est pas même un bureau d'agence ou de crédit, ce n'est plus qu'une boutique, indigne de toute confiance, contre laquelle tout déposant doit se mettre en garde et dont il doit se séparer le plus vite possible.

Contre ces dangers divers, nous ne voyons rien de mieux qu'un retour à la législation qui régissait cette matière avant la guerre. Il y avait alors un bureau du Bureau de circulation, (*board of currency*) chargé d'examiner l'état des banques et de publier des rapports hebdomadaires. Tout capitaliste alors était à même de juger sainement et sûrement de leurs situations respectives.

En jetant les yeux sur un tableau méthodique, exposant par colonnes régulières, sous des titres clairs et précis, les résumés exacts des opérations de ces institutions financières, tout le monde pouvait se rendre un compte exact de leur valeur et de leur solidité. Dans le cas où les banques n'eussent pas satisfait aux exigences de la législation les concernant, le Bureau de circulation avait pour devoir de procéder immédiatement contre elles et de faire déclarer par les tribunaux la forfaiture de leurs chartes, si mieux elles n'aimaient y renoncer sans coercition judiciaire. Par ce système les dépôts étaient entièrement garantis.

Nous serions donc d'après qu'on remît en vigueur cette législation qui nous semble nécessaire dans l'intérêt des déposants, la surveillance du bureau de banque de Washington ne garantissant, au moyen des titres reçus au Trésor, que le payement des billets lancés dans la circulation.

La situation financière.

Il n'y a eu aucune excitation hier à la Bourse de New-York. Peu d'affaires et presque pas de spéculations. L'incertitude règne encore parmi les opérateurs, bien que la situation se soit en général fort améliorée. Le refus des banques de certifier les chèques, comme elles le faisaient avant la panique, contribue beaucoup à entretenir l'inquiétude et le malaise ; mais à un degré moindre qu'il y a deux jours. On a annoncé, il est vrai, une faillite nouvelle, mais la maison dont il s'agit se bornait à spéculer sur l'or, et sa déconfiture ne peut avoir aucune action sur le marché.

Par contre, une bonne nouvelle a été donnée, c'est la reprise des payements par la maison Miller & Walsh qui avait suspendu au commencement de la crise. Miller & Walsh ont tout payé, ce qui a dû faire rentrer dans la circulation une bonne masse de greenbacks et en réduire la prime. Il faut s'attendre tous les jours maintenant à des résurrections de ce genre et aussi à quelques faillites, mais les reprises d'affaires l'emporteront de beaucoup.

Une dépêche annonce que la première banque nationale de Memphis a recommencé à payer tous les checks tirés sur elle. Cette initiative forcera nécessairement plusieurs autres banques à en faire autant. Des reprises semblables ont eu lieu dans plusieurs Etats.

Il est clair que les banques doivent s'efforcer de suivre cet exemple, si elles veulent éviter la défaveur qui ne manquera pas de les atteindre, si elles tardent trop. On n'admettra pas, en pareille circonstance, les sentiments de camaraderie. Pour sauver une institution isolée, pour en sauver même deux ou trois, il ne faut pas condamner à la diète le commerce et des populations entières.

Nous proposons l'exemple de la Première Banque Nationale de Memphis aux banques de la Nouvelle-Orléans qui ne paraissent pas encore vouloir reprendre le cours de leurs affaires. Payer $25 par jour à chaque déposant, en vérité, c'est trop peu ! Il faut au moins qu'elles élèvent leur limite à 100 ou 200 piastres par jour. Cela fait, la confiance commencerait à renaître. Beaucoup de gens ne retireraient aucune partie de leurs dépôts et les banques seraient par ces abstentions promptement en état de se livrer de nouveau à leur mouvement ordinaire d'affaires.

Il faut que les banques sachent bien que le public s'attend à cela, et que l'étonnement sera extrême si le mouvement dont nous parlons n'a pas lieu avant le terme fixé par elles. Avec les 14 millions jetés sur le marché par le secrétaire du Trésor et les 4 millions que Grant a promis d'y jeter subsidiairement dans le cas où les banques en escompteraient libéralement voudraient bien aider à la situation en s'aidant elles-mêmes, aucune rechûte n'est à craindre. Joignons à cela les millions attendus de l'étranger pour payer le coton, le coton qui est en hausse, et nous verrons qu'aucun danger sérieux ne menace les banques et qu'elles peuvent fort bien mettre un terme à leur hésitation et accélérer la reprise de leurs affaires.

Si elles persistaient dans leur immobilité, il serait à craindre que le peuple n'en recherchât trop sévèrement le motif et qu'il ne fînt par dire qu'il fallait que leur situation fût bien mauvaise puisqu'elles n'osent en sortir en brusquant une suspension qui a duré déjà trop longtemps.

Nous apprenons, ce qui n'étonnera personne, que les trois banques qui n'ont pas suspendu un instant leurs payements, ont reçu hier en dépôt beaucoup plus qu'elles n'ont déboursé. Ces trois banques sont la banque du Sud, la banque des Travailleurs dite " Working Men's Accommodation Bank ", établie maintenant rue du Canal, dans l'ancien local de M. Zimmerman, entre les rues Camp et St-Charles, et la banque des Mechanic's and Traders.

P. S.—On nous assure que plusieurs de nos banques ont décidé qu'elles reprendraient, samedi prochain ou plus tard, le cours de leurs affaires. Cette assurance a réduit presque à rien la prime en faveur des legal tenders.

☞ L'almanach américain d'Ayer est prêt à être distribué gratis à tous ceux qui le desireront.

Parmi les problèmes de haute science que le docteur présente dans les pages de cet ouvrage, se trouve l'étonnante assertion que la friction des marées à la surface de la terre retarde la révolution de cette planète sur son axe ou la retient en arrière avec une force de 600 millions de chevaux. De là il est facile de conclure que sans une contre-force, le globe doit exécuter toujours plus lentement son mouvement rotatoire, jusqu'à ce que ses révolutions cessent tout à fait. Alors il y aura d'un côté une nuit perpétuelle et un degré de froid bien au-dessous de tout ce qui est connu, et de l'autre une chaleur si forte qu'elle fondra les rochers et fera couler les montagnes comme de l'eau.—Mais il ne faut pas nous alarmer. Le docteur montre qu'il y a un contre-poids qui luiance presque cette résistance et qui maintiendra le monde dans un condition actuelle à travers les siècles à venir.

M. J. & D. D. O'BRIEN.—Nous appelons l'attention des lecteurs de l'*Abeille* sur l'annonce que cette maison, qui vient de s'établir, pour le commerce des grains et des fourrages, au N° 32 de la rue Peters, entre Gravier et Poydras, publie aujourd'hui dans nos colonnes. MM. J. & D. D. O'Brien ont été employés pendant de longues années dans la maison Schmidt & Ziegler, et sont très-avantageusement connus dans la communauté ; nous nous faisons donc un plaisir de les recommander à nos amis et aux personnes qui voudraient entrer en relations d'affaires avec eux.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—Nous voyons par un avis publié dans nos colonnes de ce jour, que MM. Geo. W. Sizer et L. E. Generelly ont formé une société dont la raison sera : Geo. W. Sizer & Generelly. Cette nouvelle maison de commerce, qui aura pour spécialité la vente de machines et d'instruments aratoires, s'occupera aussi des affaires d'agence en général. MM. Sizer & Generelly sont si bien connus en Louisiane et dans les Etats limitrophes, que les recommander aux lecteurs de l'*Abeille*, dans cette courte notice, serait parfaitement superflu. Nous nous contenterons de dire que leurs bureaux et leurs magasins se trouvent au No 36 de la rue Natchez et qu'ils sont en mesure de remplir toutes les commandes que les négociants-commissionnaires et les planteurs voudront bien leur faire.

—Un bambin de sixième a manqué gravement à son professeur. Le père, homme d'une trempe romaine, le conduisit chez ce professeur pour lui faire faire des excuses.

Là, il adresse au jeune scélérat une mercuriale véhémente qu'il termine ainsi :

"Ta conduite fera mourir ta mère ; mais ne te fais pas d'illusion, tu n'y gagneras rien ; je te donnerai une martre, une martre, entends-tu ? quand ça devrait être la bonne."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La dernière représentation du drame en cinq actes, intitulé "Little Detective", a eu lieu hier soir, devant une salle bien garnie.

Mlle Alice Harrison est toujours la favorite du public ; et nous ne faisons que lui rendre justice, en déclarant qu'elle mérite tous les éloges et les applaudissements qui lui sont prodigués.

Ce soir, on donnera pour la première fois le drame intitulé " Little Barefoot ", avec Mlle Harrison dans le rôle principal.

Les amateurs du jeu de billard et les patrons du "St-Charles Billiard Saloon" fermé depuis lundi dernier pour être entièrement remis à neuf, seront certainement heureux d'apprendre que cet établissement sera rouvert samedi prochain, à sept heures et demie du soir. A cette occasion, M. Charles Lacoume, qui a également entrepris l'exploitation de la fameuse barre située au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles, offrira à ses amis et aux personnes dont nous parlons plus haut, une collation où BELLE VIANDE et BON VIN seront servis à profusion.

Nous remercions M. Lacoume de l'aimable invitation qu'il nous a adressée et nous ferons notre possible pour prendre part à cette petite FETE.

UNE LIQUIDATION AVANTAGEUSE AUX ACHETEURS.—Chemises, cols, cravates, caleçons, parapluies, ombrelles, éventails, articles de bijouterie dorée, parfumeries fines et des milliers d'autres articles de première élégance et de confection supérieure, se vendent réellement pour si peu de chose qu'il vaut autant dire pour rien. Le stock n'en est pas moins beau, riche et d'une grande variété. N'est-ce pas là une liquidation avantageuse aux acheteurs ? et qui leur offre cette occasion si extraordinaire de bon marché ! C'est la maison Hebert-Miret et Pinsard, rue du Canal, 149.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous pouvons dire déjà, que la crise financière est passée, et il nous est permis, en conséquence, de respirer plus librement.

Les nouvelles qui nous viennent de New-York, sont faites pour nous rassurer complètement, car elles nous donnent lieu d'espérer, avec quelque raison, qu'après une dizaine de jours de prostration et de désorganisation, la reprise des affaires sera plus brillante que jamais.

Nous avons pour garantiez, les balles de coton qui encombrent notre port et les boucauts de sucre qui vont bientôt venir.

On a remarqué, depuis hier, un certain mouvement sur le marché, et le coton a augmenté de valeur, à mesure que l'escompte sur les chèques certifiés tombait à un taux presque nominal.

On nous dit qu'à partir de samedi prochain,—après demain,—les banques paieront intégralement tous les chèques qui leur seront présentés. Elles commencent à recevoir de New-York, par express, des envois considérables de monnaie courante, et elles seront certainement en mesure, dans trois jours, de faire face à toutes les éventualités.

La panique de la fièvre jaune a cessé presque en même temps que la panique financière.

Galveston, consent enfin à nous ouvrir ses portes, à deux battants, et Mobile ne tardera pas à suivre cet exemple.

Trois médecins louisianais ont opéré ce miracle, MM. Austin, Scott et Howard Smith. Ils ont été trouver le président du Bureau de Santé de Galveston et lui ont prouvé par a + b qu'il y avait bien moins de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans que dans toutes les autres villes des Etats du Sud.

Nous avons dit déjà que la saison s'était bien annoncée ; nous n'avons plus de doute, maintenant, qu'elle tiendra plus qu'elle ne semblait promettre.

Faits Divers.

DUEL A COUPS DE PIERRES.—Deux personnages, connus sous les noms de Frank Griffin et John Williams, se sont rencontrés, hier matin, au coin des rues Franklin et Lafayette, dans le but de régler une vieille querelle, qui datait de plusieurs semaines.

Il n'y avait pas de témoins et les deux adversaires ne s'étaient pourvus d'autres armes que de celles que la nature leur fournit à tous.

Après l'échange des politesses d'usage, Frank et John se sont précipités l'un vers l'autre avec une égale furie, et quelques secondes plus tard, ils roulaient ensemble dans la poussière, étroitement enlacés. Frank a commencé par avoir le dessous, car son adversaire, plus robuste que lui, le maintenait à terre et lui travaillait le visage à coups de poing. Déjà, son nez, de long et droit, était devenu épaté comme celui d'un nègre, et ses deux yeux avaient une tendance à se fermer. Tout à coup, Frank, qui réfléchissait au moyen de tirer d'embarras, s'est souvenu qu'il était doué d'une puissante mâchoire.

Il s'est donc servi de ses dents pour se défendre et en mordit le malheureux John Williams à la lèvre.

Celui-ci a poussé un cri de douleur et s'est débattu comme un beau diable ; mais Frank a tenu bon, avec toute la ténacité d'un bouledogue, et n'a lâché prise que lorsqu'il a eu enlevé un morceau de la lèvre supérieure de son adversaire et une partie la moustache avec.

Griffin a été arrêté et conduit à une station de police, où on lui a mis une muselière en attendant qu'il comparaisse devant un juge municipal.

Ses camarades l'ont surnommé le "*fort en gueule*."

UN BAIGNEUR DANS L'EMBARRAS.—Un jouvenceau, porteur du nom de Peter, s'est avisé de se baigner dans le fleuve, hier matin, au pied de la rue des Champs-Elysées, sans crainte de prendre un rhume. Peter s'est dépouillé de ses vêtements, la tête en clin d'œil, et s'est mis à l'eau, sans songer à mal.

Pendant qu'il prenait ses ébats et qu'il folâtrait tout à son aise, un gardien de la paix a découvert les hardes de l'imprudent adolescent et s'en est emparé aussitôt. Puis, le métropolitain s'est assis dans un coin pour attendre tranquillement le jeune baigneur, pris en flagrant délit.

Peter aurait voulu avoir des ailes pour s'envoler, ou des nageoires pour disparaître à jamais sous l'eau ; mais, il a bien fallu, à la fin, qu'il fît son apparition devant le policier, dans le costume d'Adam avant le premier péché.

Peter a couché hier soir à la calaboose.

HOPITAL DE CHARITÉ. — Nous tenons de M. L. N. Tourné, un des employés à l'administration de l'Hôpital de Charité, le rapport suivant pour le mois de septembre :

Admissions pendant le mois	567
Décharges	468
Cas de mortalité	97
Patients à l'Hôpital, ce 1er octobre	492
Nativité des patients admis à l'Hôpital :	
Nés en pays étrangers	254
Nés aux Etats-Unis	313
Nombre total	567

COURS MUNICIPALES. — Les juges des différentes Cours municipales ont versé hier, dans la caisse de l'administrateur du département de la police, les sommes suivantes, collectées pendant la semaine :

1er District, juge Gernon	$930 00
2d. District, juge Stace	115 00
3ème District, juge Long	82 50
3ème District, juge McCulloughs	6 00
Total	$1350 50

TEMPERATURE. — 1er Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	79	26
12 M.	86	30
3 P. M.	86	30
6 P. M.	83	28

—On nous écrit de Bordeaux :

Les expériences de la bouée de sauvetage récemment inventée, ont eu lieu lundi en rade de Royan, à bord du vapeur le *Girondin*. Les résultats obtenus paraissent excellents.

On dit que l'avantage de ces nouvelles bouées est de glisser parfaitement sur l'eau au moyen de leur disque ; elles permettent, en outre, à l'homme en danger de s'y tenir sans fatigue, assis sur un cabillot placé en forme de trapèze sur la base de la bouée et de s'y maintenir presque couché, au moyen de deux poignées fixées sur le disque, à hauteur de la poitrine.

Deux hommes peuvent se sauver facilement au moyen de ces nouvelles bouées, qui sont attachées à une ligne de 500 brasses. Grâce à cette dernière, elles sont dirigées vers les hommes à la mer, qui n'ont besoin que de saisir un des *bananis* (cordes munies de boucles pendant autour des bouées), pour se trouver confortablement installés.

Les appareils, disposés sur une botte à cuvette, sont placés à l'avant du navire. Ils peuvent facilement être lancés à la mer par un seul homme.

—Voyons, c'est, ce sommie un très bon garçon ; il ne dit du mal de personne.

—Parce qu'il n'en a pas le temps ; il ne parle jamais que de lui.

FABRICATION DE FAUX BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE.

Biette, ex médecin en Louisiane.

CURIEUX DÉTAILS.

Sur la foi d'un journal étranger, les journaux belges ont fait connaître sans doute que le gouvernement français avait demandé l'extradition du nommé Biette, arrêté en Belgique (à Bruxelles), sous la prévention d'avoir participé à la fabrication et à l'émission d'un grand nombre de faux billets de la Banque de France.

L'extradition, en effet, a été réclamée au gouvernement belge, mais l'*indépendance belge* nous apprend que celui-ci vient de la refuser formellement, en faisant valoir les motifs légaux qui s'y opposent et qui sont déduits des prescriptions internationales du traité. Bien que perpétrés par un Français, les faits incriminés ou tout au moins la plupart des faits ont été commis sur le territoire belge. En outre, le prisonnier a été arrêté en Belgique, et c'est la justice de ce pays qui la première a été saisie de l'affaire.

On a tenté d'obtenir de Biette son adhésion toute volontaire pour être livré à la justice de son pays : mais il s'y est refusé.

Le parquet de Bruxelles continue donc l'instruction de cette importante affaire, confiée à la direction de M. le juge d'instruction Willemsens, qui a entendu un très grand nombre de témoins.

Ce magistrat a chargé M. Louvois, employé au ministère de la guerre, d'examiner la pierre lithographique saisie chez l'un des inculpés, le graveur Popineau, boulevard du Midi.

Cette entreprise criminelle, qui a jeté une certaine perturbation dans le commerce du midi de la France, n'a pas été beaucoup entamée par l'appel dans l'administration de la Banque de France ; cela se comprend, car les billets faux, tous de 20 francs, sont imités avec une rare perfection et peuvent tromper l'œil le plus exercé.

C'est sans contredit l'une des émissions les plus dangereuses qui aient jamais été tentées au préjudice de la Banque de France. Aussi n'est-elle eru devoir, en vertu même du danger dont elle était menacée, envoyer en Belgique, pour suivre l'instruction, un de ses principaux employés, M. Chazal, qui est accompagné d'un agent du service de sûreté, spécialement attaché à la Banque.

Les billets faux ont été obtenus à l'aide d'un transport sur pierre ; ils ont ensuite été retouchés avec une prodigieuse habileté par Popineau, graveur émérite, ayant obtenu des distinctions dans plusieurs expositions françaises. Plus de mille billets ont été fabriqués dans un court espace de temps et émis à Paris et autres villes de France, ainsi qu'à Bruxelles. L'émission se faisait généralement dans des hôtels, cafés, restaurants et tavernes.

D'après ce que l'instruction aurait établi, la clarace du prévenu Biette, celui-ci était constamment nanti d'un assez grand nombre de billets faux et faisait de fréquentes excursions à Paris, où il profitait du son séjour pour émettre de ces billets.

Jusqu'ici la Banque de France a retiré de la circulation plusieurs centaines de ces mêmes billets faux.

Le graveur Popineau, qui a été arrêté dans le département de l'Isère, a habité pendant trois ou quatre ans la ville de Bruxelles, où il collaborait à l'*Album-Journal* comme graveur.

On a trouvé chez lui des pierres lithographiques sur lesquelles l'expert-chimiste attaché à l'administration de la Banque de France a fait reparaître des empreintes équivoques de billets de banque français. Interrogé par le juge d'instruction de Saint-Marcellin, en France, Popineau n'a pas tardé, en présence des preuves matérielles qui s'accumulaient contre lui, à entrer dans la voie des aveux.

Il accuse, comme son mauvais génie et comme principal auteur de l'acte criminel auquel il a prêté son concours, le nommé Biette, auquel il avait, dit-il, emprunté une certaine somme d'argent qu'il ne pouvait rembourser.

En résumé, Popineau prétend n'avoir agi que sous la influence des menaces de son co-prévenu, et jusque-là c'est lui aussi qui lui a suggéré l'idée de la fabrication des faux billets.

Ce Biette, qui joue un rôle si important dans cette étrange et curieuse affaire, est un Parisien et appartient à une honorable famille du quartier du Marais. Ses parents, d'ailleurs très-riches, se lui-même n'exerce aucune profession, vivant de l'époque de son mariage. Il entreprit jadis avec peu de succès un commerce.

A la suite de sa déconfiture, il partit pour la Louisiane, où il s'établit comme médecin. Plus tard, il se rendit dans le Nord des Etats-Unis, où il fut attaché pendant plusieurs années au consulat général de France, à New-York. A l'époque de la guerre franco-allemande, il habitait Strasbourg, et c'est à la suite des événements de la guerre qu'il vint se fixer en Belgique, à Laeken, où il habitait maison de campagne, et où il fut arrêté il y a quelques semaines.

Biette se trouve à la tête d'un capital de plus de cent mille francs. Il vivait dans l'aisance, et l'on croirait difficilement à sa participation dans cette affaire criminelle si l'instruction n'avait recueilli contre lui des charges d'une incontestable gravité.

C'est ainsi que lors d'une visite domiciliaire pratiquée chez l'inculpé, la justice parvint à découvrir une certaine quantité de papier d'une nature identique à celui qui a servi à la fabrication des faux billets. Ce papier confectionné en Hollande, lui avait été vendu par un négociant de Bruxelles. C'est ainsi encore qu'il a acheté, avec Popineau, les pierres lithographiques.

On croit savoir que l'instruction de cette cause paraît être assez avancée pour qu'elle puisse être prête à l'état aux prochaines assises du Brabant.

Biette persiste, malgré les sérieuses charges qui pèsent sur lui, à nier toute participation à la fabrication et à l'émission des déclarations formelles du graveur Popineau, qui l'accuse.

Dans ce conjoncture, la justice se disposerait à requérir à un dernier moyen d'information, malgré les difficultés apparentes qui se présentent ; c'est la confrontation des deux prévenus. Les autorités judiciaires de France et de Belgique s'occupent en ce moment même de régler les formalités à suivre pour faire cette confrontation à la frontière, déterminer l'époque et le lieu où elle pourrait se faire, tout en respectant scrupuleusement les conventions internationales en matière de poursuites criminelles. Cet épisode, tout à fait inédit, ne sera pas le moins curieux de cette mystérieuse procédure.

La chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles (chambre des vacations) vient de rendre une ordonnance qui repousse une demande de liberté provisoire sous caution que Biette avait adressée au parquet.

Biette et Popineau sont pas les seuls individus que la justice franco-belge poursuit comme les auteurs ou complices du crime de fabrication et d'émission de billets faux de la Banque de France. Il paraît même certain que ce fut sur la dénonciation d'un des complices présumés que cet important établissement financier eut vent de la coupable exploitation qui se pratiquait à son grand préjudice.

Le graveur Popineau, dans ses aveux plus ou moins complets, aurait déclaré aux magistrats instructeurs, en France, qu'il s'était fait fort de fabriquer des milliers de faux billets de la Banque de France, et cela en quelques jours. Sa fortune et celle de ses complices paraissent assurées, lorsque la dénonciation de l'un d'eux vint renverser tous ces projets dorés.

—Nous avons annoncé il y a trois jours l'arrestation d'une femme du nom de Planchet, convaincue de nombreuses manœuvres abortives.

Il paraît que cette misérable avait plusieurs complices, sorte de rabatteurs qui lui amenaient des clientes. Plusieurs d'entre eux viennent d'être arrêtés.

Il n'est—chose étrange et qui ne peut se voir qu'à Paris—un jeune homme très comme il faut qui appartient à une fort honne famille, et qui, après avoir mangé toute sa fortune, en est tombé de chute en chute jusqu'à ce honteux métier.

La Planchet l'habillait et lui payait ses repas dans une infime crémerie de la rue de Vaugirard. Le soir, l'individu en question allait dans les soirées du demi et du quart de monde, dans les coulisses des petits théâtres, partout où l'on trouve des femmes de vertu facile, susceptibles d'avoir besoin de la Planchet.

Parmi les papiers de cette femme, on a découvert une sorte de livre de comptes, sur lequel se trouvait cette mention :

Trente paires de gants nettoyés pour Auguste..... 30 fr.

Auguste, c'était l'individu.

Il paraît que son père est médecin à Pau.

—Deux Laladies se rencontrent, après n'être perdus de vue pendant quinze ans. L'un est creux, florissant et convexe ; l'autre affreusement concave, marmiteux de linge, à base éculée.

Le second raconte ses aventures au premier :

—Malheureusement, je perdis cette place.

—Et après ?

—Après, je tirai le diable par la queue.

—Et maintenant ?

—Eh bien ! la queue m'est restée dans la main.

—Voici ce que je lis ce matin dans les *Petites Affiches* :

—13081. *Position honorable pour une dame. On désire engager pour l'étranger une dame distinguée de 30 à 40 ans pour la vente des gants et articles fins pour dames ; les *prix et salaire d'une beauté rare sont exigés, *enfin très bien* ; envoyer en photographie, et s'adresser par écrit signé et franco aux initiales F. D., No 31 poste restante, à Paris.*

Pas un mot à ajouter.

Le moyen de diminuer le travail de la femme.—Si " le temps est de l'argent, " tout ce qui tend à faciliter le travail est un grand pécunaire pentit pour l'humanité. La machine à coudre n'est pas une "bonne femme vieux gouverne" — l'expérience le prouve ; aussi le NAPOLIO, en permettant à une ménagère de nettoyer, en un jour, autant que deux autres en deux jours à l'aide de la brosse et du savon, est-il un véritable bienfait. La femme qui l'a employé une seule fois ne voudra plus s'en passer. C'est ce qu'il y a au monde de meilleur et de plus économique pour le nettoyage.

1 oct—tf—7de

AU DOCTEUR GAUTHIER,

Ex-Médecin Aide-Major de l'Armée Française,

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE.

Après m'avoir fait cuivre trois longueurs vu traitement pour un mal au doigt annulaire de la main droite, et m'avoir fait subir deux amputations successives, qui n'avaient pas réussi, le médecin qui me traitait voulait avoir recours à une troisième amputation. Avant de me résoudre à cette nouvelle et douloureuse opération, je conseilai un grand praticien de la ville qui approuva et gouverna l'opération. Résigné à la subir, je me rendis chez M. Mongin, pharmacien, pour acheter du chloroforme, et à l'eau le bonheur de rencontrer une personne qui me conseilla d'aller voir le Dr. Gauthier, rue du Canal, 148, avant de me laisser pratiquer cette troisième opération.

Je suivis heureusement ce conseil ; et le docteur, que j'allai trouver immédiatement, guérit en vingtaine mon doigt avec beaucoup d'attention, me dit Monsieur, je vous promets de vous guérir sans avoir recours à une opération. J'ai suivi pendant quelques semaines le traitement qui m'avait prescrit, et c'est entièrement guéri et avec la jouissance pleine et entière de mon doigt, que je signe ce présent certificat, offert par Dr. Gauthier en reconnaissance de ses soins généreux, et que je rends hommage à son talent et à son connaissances profondes en médecine.

PH. BIDAULT,

Coin St-Philippe et Villeré, Nouvelle-Orléans.

NELLE-ORLÉANS, 27 SEPT. 1873

Monsieur le Docteur A. Gauthier :

MONSIEUR DOCTEUR,

C'est après avoir lu les certificats qui vous ont été donnés en reconnaissance des guérisons que vous avez obtenues, et après par de mûres réflexions que je suis allé vous trouver avec mon épouse, souffrante, depuis près de quatre ans, d'une tumeur glanduleuse au sein, les seins et les tristes mets des médecins n'avaient pu la soulager. Je vous donc de mon devoir de vous offrir ce certificat, comme témoignage de ma reconnaissance, afin que tous ceux qui le liront sachent, qu'après sept semaines de traitement, vous avez fait disparaître la tumeur et cesser les vives douleurs qui allaient jusqu'à paralyser le bras. La guérison de mon épouse est pour elle un bonheur, que nous devons, Docteur, à votre rare talent pédicel et à vos soins assidus.

Je serais heureux si ce certificat, faible expression de ma reconnaissance, peut vous faire connaître davantage, dans l'intérêt de tant d'autres femmes malheureusement atteintes de ces sortes de tumeurs, toujours soumises par les ancienes médecines à l'opération.

Recevez, Docteur, l'expression de notre sincère reconnaissance.

J. GUMA,
Rue Kerlerec, No 160

28 sept—tf

Décédé, à Shreveport, le 21 septembre, qui est bien à lui exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucune autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, un magasin, l'assortiment le plus complet de fruits anglais à bouche et à fou centre, dans les prix au magasin entre $20 et $100 qui est aux Etats-Unis.

Quant aux fruits secs en gros, elle en a un assortiment complet d'articles de fantaisie et d'articles à l'usage des chasseurs.

Le SPORTSMEN'S DEPOT regrand et remarque le prix de toute marchandise qu'il aura vendu, et un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.

NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

Les fusils de chasse, à baguette, de J. R. Cooper ayant, depuis plusieurs années, entièrement disparu du marché de la Nouvelle-Orléans, on en a mis cet remplacer par des fusils BELGES, d'un doit tout modique et qui y sont vendus à des prix exceptionnellement bas, ce qui a pu être mesure de profession de leur importer ces anciens "COOPER," recherchés en Louisiane comme les meilleurs des fusils fabriqués en Angleterre, et je les engage à venir me voir à ce sujet. Ils seront étonnés des bas prix auxquels je pourrai leur procurer ces fusiers sérieux qui jouissent toujours d'une grande réputation.

28 août—2m

F. CHARLEVILLE.

PANIQUE! PANIQUE!!

Bargains extraordinaires

—EN—

MARCHANDISES SÈCHES.

VENTE IMMÉDIATE ET AU RABAIS

Pour cause de liquidation.

—CHEZ—

J. TURCOTTE

158 - - - CANAL - - - 158

— MAISON BLANCHE, COIN BARONNE —

A côté de la Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans.

A partir de LUNDI, 29 SEPTEMBRE, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre immense stock de

Marchandises sèches

A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Ils recevront payement et en paie des check de toutes les banques de la ville.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises suivantes :

50 pièces SOIE NOIRE DE LYON, à $2, vendues précédemment $4 la yards.

200 pièces JOLIES POPELIN